

# CHARTRE COMMUNE DE RESTITUTION DE L'INFORMATION 4e-3e



- Je dois respecter le droit d'auteur en citant les sources des documents utilisés (images, livres documentaires, sites web, etc) lors de ma recherche.
- Les sources doivent être présentées sous la forme d'une bibliographie (en ce qui concerne les livres documentaires, articles de périodiques...) ou d'une sitographie (s'il s'agit de sites web).
- Je dois utiliser des images dont la réutilisation est autorisée.
- Si je souhaite modifier une image, je dois vérifier au préalable que j'en ai le droit.
- Si je compose une œuvre d'esprit destinée à être publiée (article mis en ligne, etc), je dois y apposer une licence indiquant les conditions que je souhaite y appliquer.
- Je dois légender chaque image que j'utilise.
- Pour ne pas plagier le travail d'autrui, je dois reformuler les informations que j'ai sélectionnées avec mes propres mots.
- Avant d'utiliser la photographie d'une personne, je dois obligatoirement lui demander son autorisation au préalable.
- Je dois utiliser des guillemets quand je cite une phrase ou une partie d'un texte dont je ne suis pas l'auteur.

powered by